

Département du Loiret

====

Arrondissement de
Pithiviers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
SYNDICAT MIXTE DE L'ŒUF DE LA RIMARDE ET DE
L'ESSONNE

Séance du 24 juillet 2025

Délibération n°2025-18

Délibération prise suite à la délégation de pouvoir du conseil syndical au Présidents, vice-présidents et membre du bureau (délibération votée le 16 Septembre 2020)

Membres du bureau présents : Monsieur le Président Anne-Jacques de BOUVILLE, MM. BARRIER, COULON, CRISSA, GAINVILLE, MURAT, PILLETTE, RIVIERE.

Membres du bureau excusés : MM. DESBOIS, DUAULT, HUTTEAU, LANGUILLE, LEGRAND.

Pouvoirs :

M.BROSSE a donné son pouvoir à M.de BOUVILLE.

M.DUAULT a donné son pouvoir à M. BARRIER.

Assistaient également à la réunion :

Emmanuel CAMPLO : chargé de mission.

Éric MENARD : technicien de rivière.

Lucie RIAnt : secrétaire/comptable

Hugo VIRETTO : chargé de mission PI

Tom DUSSON : stagiaire Master

Objet : acquisition de parcelles dans la zone humide du Haut de la Prairie à Yèvre la Ville et demande de subventions

Le Bureau,

Vu la délibération du Comité Syndical du 11 octobre 2019 validant la stratégie d'acquisition foncière des zones humides par le SMORE sur le territoire Essonne amont ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 26 mars 2024 relative au lancement d'une animation foncière sur la zone humide du Haut de la Prairie sur la commune de Yèvre la Ville ;

Considérant qu'une animation est mise en place par le SMORE avec la SAFER du Centre sur cette zone humide de 8 ha dans l'objectif de réaliser des travaux de restauration des anciens méandres de la Rimarde ;

Considérant que dans le cadre de cette animation une première série d'acquisitions est possible, portant sur 13 parcelles pour une surface de 7 300 m² et un montant global de 2 555 €. La liste des parcelles est détaillée dans le tableau suivant :

Commune	Parcelles	Surface totale	Prix vente dans protocole en €
Yèvre la Ville	AD 115, AD 145, AD 168	21 a 21 ca	742,35
Yèvre la Ville	AD 187	3 a 23 ca	113,05
Yèvre la Ville	AD 252	4 a 00 ca	140
Yèvre la Ville	AD 151	4 a 53 ca	158,55
Yèvre la Ville	AD 126	7 a 09 ca	248,15
Yèvre la Ville	AD 110	3 a 65 ca	127,75
Yèvre la Ville	AD 197	9 a 82 ca	343,7
Yèvre la Ville	AD 150	3 a 16 ca	110,6
Yèvre la Ville	AD 180, AD 189	5 a 74 ca	200,9
Yèvre la Ville	AD 138	10 a 57 ca	369,95
		7 300 m²	2 555 €

Les actes notariés seront confiés à l'Office Notarié de Maître ROYER à Beaune la Rolande ;

Entendu l'exposé du Président,

Décide

D'autoriser le Président ou ses Vice-présidents à procéder à l'acquisition des parcelles citées ci-dessus et de signer tout acte s'y afférant ;

D'autoriser le Président ou ses Vice-présidents à solliciter le financement de ces opérations auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,
 Le Président,


 Anne-Jacques de BOUVILLE